



Facturation de "pseudo-réservation" d'appartement

Par **Mareo**, le **02/07/2014** à **18:01**

Bonjour,

Je suis en train de vivre une expérience intéressante : La réservation de logements dans une résidence étudiante.

Exemple : Le site d'une société gérant plusieurs résidences de ce type en France permet de réserver un appartement en ligne : Vous choisissez dans la liste des logements disponibles le type d'appartement demandé, dans **une** résidence en particulier.

Frais de l'opération : 150€.

A aucun moment il n'est précisé les conditions de cette réservation et, une fois débité, vous recevez un message qui vous donne la liste des pièces à envoyer au service juridique, **exactement selon le même processus qu'une demande directe par courrier.**

Mais, comme vous êtes naïf, vous imaginez qu'en payant vous avez bien "réservé en ligne", et donc êtes assuré d'avoir le logement mentionné comme disponible.

Que nenni, vous êtes logé exactement à la même enseigne que les "papiers" : Ils communiqueront les affectations une fois tous les dossiers reçus traités...

La commerciale s'engage à me rembourser les 150€ si in fine elle ne peut répondre à ma demande, mais comme elle ne précise pas quand elle va répondre, il lui suffit d'attendre que je renonce en signant dans une autre résidence... Car tous mettent la même pression sur les centaines d'étudiants qui cherchent un abri.

Donc : Que puis-je faire si je me dédis le premier ?

Merci !